

La Bonne Attitude...

- ▶ Pour optimiser l'efficacité du réseau d'assainissement
- ▶ Pour préserver le processus d'épuration de l'eau
- ▶ Pour maintenir au plus bas le coût de l'assainissement...

Ne jetons pas dans les cuvettes, éviers, grilles d'égouts, les produits suivants :

- ✗ Huiles de vidanges, solvants, fonds de peinture, acides, produits chimiques.
- ✗ Produits phytosanitaires de jardin et notamment désherbants.
- ✗ Protections féminines : tampon + applicateur + emballage, serviettes...
- ✗ Lingettes de tous types (nettoyage, hygiène) et serviettes jetable, en papier ou textile (voir photo).
- ✗ Couches bébés.
- ✗ Eponges.
- ✗ Serpillères.
- ✗ Préservatifs.
- ✗ Graisses et huiles domestiques ou professionnelles (bac à graisse des restaurateurs).

Ils doivent être déposés dans les poubelles ou à la déchetterie (huiles de vidanges, produits phytosanitaires, produits chimiques, graisse). Leur introduction dans le réseau d'assainissement obstrue, bouche et casse les pompes de relevage, détruit la flore utile à l'épuration de l'eau...

Aidons-nous... Aidons la nature...

... Et les Bêtes Noires du réseau

Les lingettes de nettoyage, sèches (qu'on trouve dans les toilettes), ou humides (pour le nettoyage) ne se dégradent pas dans le réseau d'assainissement et viennent obstruer complètement les paniers-dégrilleurs disséminés sur le collecteur principal. Elles obstruent également les pompes de relevage et peuvent les endommager voire les détruire. Elles sont polluantes à cause des produits parfois toxiques qu'elles contiennent. Il ne faut jamais les jeter dans la cuvette mais dans une poubelle...



Photo prise dans le canton



Directeur de la publication Xavier LETT. Réalisation SICM. Impression THEOLLER.

Sept à dire...

N°11 Septembre 2008
info@canton-de-modane

Journal d'information des 7 communes du canton de Modane : Aussois, Avrieux, Fourneaux, Le Freney, Modane, St André, Villarodin-Bourget

Spécial station d'épuration cantonale



Un grand pas pour l'environnement !

La STEP est désormais raccordée aux 30 km de collecteur principal et au maillage du réseau séparatif en construction dans les communes. Elle est associée à une plate-forme de compostage (PFC) qui transformera les boues résiduelles d'épuration en compost. L'eau, rendue propre, retournera dans l'Arc...

Créer le service assainissement et ses infrastructures a été le chantier majeur du SICM dans le Canton de Modane, depuis 2002. Nous équiper d'un réseau de collecte séparatif (eau usée, eau de pluie), mettre en place 30 km de collecteur principal reliant tous les villages, d'Aussois à La Praz, bâtir la station d'épuration, tout cela correspondait aux exigences réglementaires, nationales et européennes, en matière de protection de l'environnement et de notre ressource la plus précieuse : l'eau. Nous avons donc comblé un retard important par rapport aux territoires de plaine. Il était d'autant plus décisif de le faire, que nous vivons dans un des derniers espaces protégés de France, et si près de la source de notre rivière ! Ainsi, plus jamais nos effluents domestiques et industriels ne pénétreront dans l'Arc sans traitement. Nous sommes allés plus loin encore, nous avons souhaité valoriser les résidus finaux : les boues d'épuration. Ainsi, à la STEP, dernier fleuron de la technologie d'assainissement, nous avons associé une plate-forme de compostage (PFC). Après mélange avec des co-produits (déchets de bois) et maturation dans des casiers à l'air recyclé en permanence, ces boues deviendront compost, un produit qui viendra enrichir les sols pauvres, entretiendra les pistes de ski l'été, sera utilisé dans le cadre de l'aménagement d'espaces verts... Le compost, c'est la valeur ajoutée du service.

Le prix de l'eau propre... Des subventions de la Savoie, de l'Agence de l'Eau et de l'Union Européenne...

Ces équipements auront nécessité un investissement de 25 millions d'euros : 10 millions d'euros pour la STEP et la PFC et 15 millions pour la construction du collecteur principal. La construction de la STEP a été financée à 55% par des subventions du Conseil Général de la Savoie et par l'Agence de l'Eau et 45% par un emprunt du SICM. Le collecteur a quant à lui été financé entre 50% et 80 % suivant les tranches, par le Conseil Général, l'Agence de l'Eau et l'Union Européenne, le solde étant payé par un emprunt SICM. Le réseau séparatif, plus petit maillage de

l'assainissement dans les communes, est financé entre 40% et 80% suivant les opérations par les mêmes financeurs, le solde étant à la charge des communes concernées.

L'exploitation de ces équipements a été confiée à une équipe locale de cinq personnes. Sylvain Margueron, ingénieur assainissement, responsable du service ; Mathieu Barçon, responsable exploitation de la STEP et de la PFC, Michaël Ramalho et Guillaume Dupraz, agents d'exploitation, et Sylvie Palmano, secrétaire à mi-temps du service.

Comprendre sa facture d'eau

Le service assainissement est entièrement financé par la redevance intercommunale d'assainissement, suivant le principe utilisateur/payeur. Cette redevance apparaît sur les factures d'eau potable* (Aussois, Villarodin-Bourget, Modane, Fourneaux) sous la forme d'un abonnement (part fixe) et d'une part variable indexée sur le volume d'eau potable consommé. Pour les habitants d'Avrieux et du Freney, ce sont ces communes qui, de manière dérogatoire, se substituent totalement ou partiellement à l'abonné, pour le règlement de cette redevance assainissement. La commune de Saint-André ne disposant pas, sur la totalité de son territoire, de compteurs d'eau potable, le montant de cette redevance sera facturé dans cette commune par le SICM, forfaitairement et annuellement, à chaque abonné.

Equipement ultra moderne et s'insérant parfaitement dans son environnement, la STEP fonctionne depuis le 15 septembre.

Je vous donne rendez-vous pour la découvrir, lors d'une prochaine journée portes ouvertes.

Le Président du SICM
Christian SIMON

*Pour l'eau potable, chaque commune fixe son tarif (ressource et distribution) et son mode de facturation.

Une station d'épuration et une plate-forme de compostage dans le canton

L'éco-citoyenneté est en marche

La STEP et la PFC en 4 étapes

1) La collecte, c'est le réseau séparatif eaux usées/eaux de pluies créé dans les communes et connecté aux habitations

Jadis, on installait des réseaux d'égout unitaire : un seul tuyau collectait tous les effluents liquides, eaux de pluie et eaux d'assainissement... et les déversait directement et sans traitement dans l'Arc. Depuis le 15 septembre 2008, les eaux usées du canton sont épurées avant de rejoindre la rivière. C'est une grande avancée dans le respect de nos ressources en eau et de l'environnement. Terminé, donc, l'unitaire ! Dans le cadre de la STEP du canton, on installe aujourd'hui le réseau séparatif. Il est composé de deux tuyaux enterrés : l'un collecte les eaux usées des maisons et des entreprises (W.C., salle de bain, cuisines, machines à laver), l'autre collecte les eaux de pluie, eaux des fontaines, sources et canaux d'arrosage.

À Aussois, la rue Saint-Nicolas et le quartier de la Buidonnière sont déjà équipés en séparatif ; idem pour les lotissements Champ Pellard et Mont Doran à Villarodin-Bourget ; la rue des Terres Blanches, la rue de Chavière, la rue André-Lebon, la rue des Ecoles, la rue de la Vanoise et l'avenue Emile-Charvoz à Modane ; une bonne partie de l'avenue de la Liberté à Fourneaux, en aval du Pont du Charmaix, et la route des Sarrasins à Saint-André. À terme, toutes les rues de toutes les communes seront équipées en réseau séparatif ! On profitera de chacun de ces chantiers pour enterrer les "réseaux secs" (électricité, télécom), refaire les trottoirs, les chaussées...

2) Le transport des eaux usées vers la station d'épuration de La Praz est assuré par un collecteur principal relié au réseau séparatif aménagé dans chaque commune

Le nouveau réseau séparatif installé connaît deux destinations : la conduite des eaux usées est connectée au gros collecteur de 30 km qui traverse le canton et qui transporte les effluents jusqu'à la STEP, située à La Praz (Saint-André) ; l'autre conduite transporte les eaux de pluie, fontaines, sources, canaux d'arrosage vers l'Arc ou ses affluents, directement ou via des bassins de rétention.

3) L'épuration des eaux usées est réalisée dans deux grands bassins équipés de la meilleure technologie d'assainissement

Les eaux usées du canton parviennent à la station d'épuration par gravitation (elles suivent la pente). Pour franchir les obstacles (l'Arc, les voies de chemin de fer), elles sont parfois "relevées", grâce à une quinzaine de pompes de relevage installées sur le parcours. Une fois arrivés à la STEP, les effluents liquides passent dans un



Le réacteur biologique



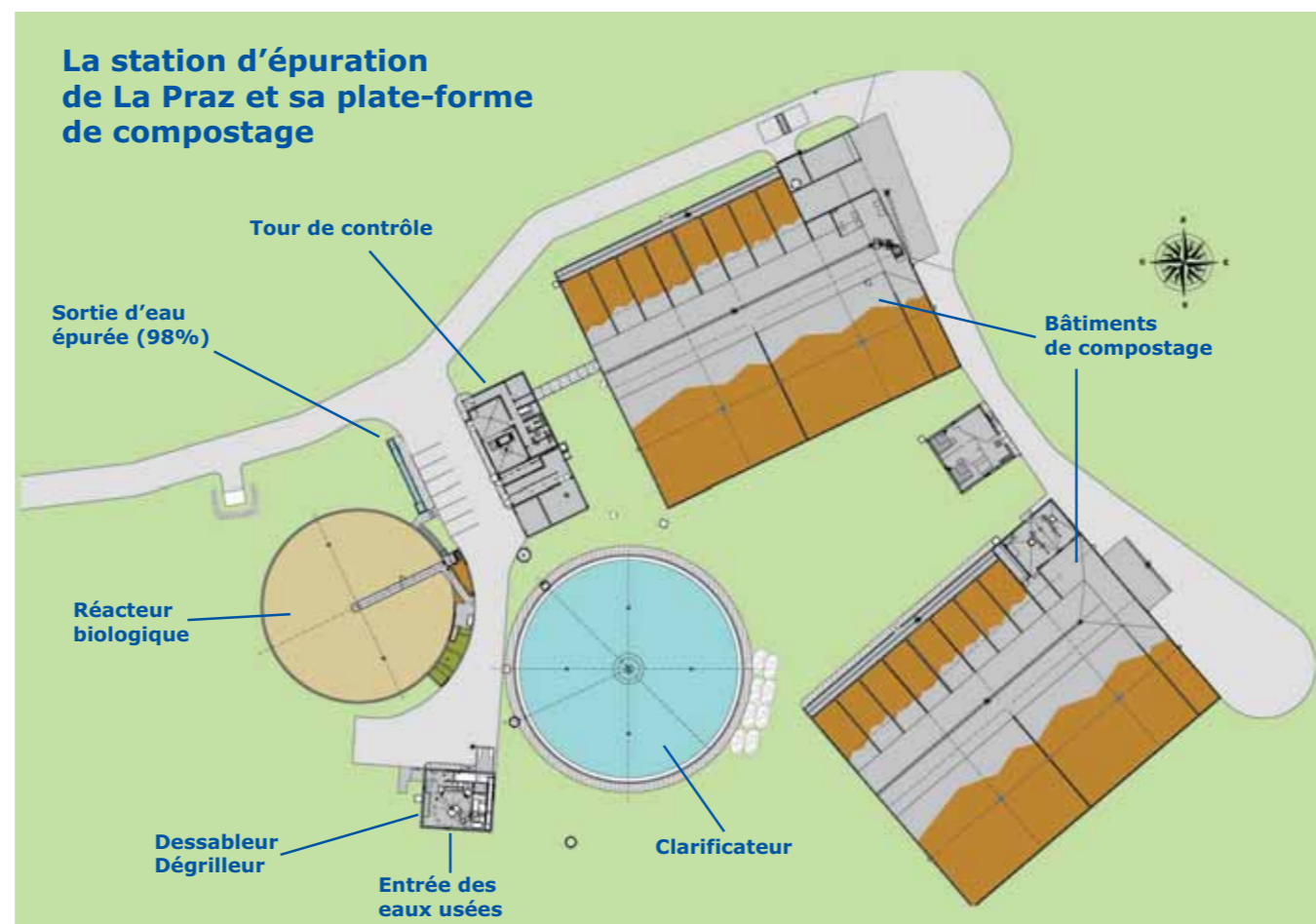
Le clarificateur



Bâtiment de compostage



Filtrage de l'air



dégrilleur qui les débarrasse des déchets grossiers. Ces déchets sont réintroduits dans le circuit des ordures ménagères. Les eaux sont ensuite dégraissées et dessablées, avant d'être introduites dans le réacteur biologique, un grand bassin de 30 mètres de diamètre et d'un volume de 6 600 m³. Les effluents y sont brassés (pour les oxygéner) et soumis au travail de bactéries qui consomment les matières organiques en suspension. L'eau passe ensuite dans un second grand bassin, appelé clarificateur, où elle est séparée des boues. L'eau épurée à 98% est enfin évacuée vers l'Arc, et les boues sont acheminées vers la Plate Forme de Compostage intégrée à la STEP.

4) Une fois l'eau propre rendue à l'Arc, le compostage des boues résiduelles intervient sur une plate-forme spéciale associée à la STEP. Le produit final valorisé en compost servira à enrichir les sols

Le processus d'épuration des eaux achevé, il reste donc deux produits : l'eau redevenue propre, évacuée vers l'Arc, et les boues, la matière solide séparée des eaux. "Conçue autour de casiers de fermentation simples et efficaces, l'unité de compostage est regroupée en deux bâtiments distincts," explique Sylvain Margueron, l'ingénieur assainissement du canton ayant supervisé le projet de STEP et de PFC. "Un premier bâtiment recevra les boues produites par la station, l'autre sera destiné au compostage des boues produites par d'autres stations d'épuration de la vallée (Sivom Val d'Ambin, Sivom Val Cenis, Communauté de communes Maurienne Galibier, Commune de Bessans). Le principe du compostage consiste à aérer un mélange de boues fraîches et de copeaux de bois appelés co-produits, puis à laisser évoluer l'ensemble durant plusieurs semaines. Le compost ainsi produit sera valorisé en épandage sur les pistes de ski (végétalisation, entretien), ou dans le cadre de la production et de l'entretien d'espaces verts." Le compostage ne produit pas de mauvaises odeurs, grâce à un recyclage de l'air dans les casiers.

La STEP-PFC en chiffres

Capacité STEP : 30 000 EH (Equivalent Habitant). Elle tient compte de la présence en hiver et en été des clientèles touristiques.
Capacité totale PFC : 5000 Tonnes de boues déshydratées par an.
Longueur du réseau séparatif : Plus de 50 km à ce jour.
Longueur du collecteur principal : 30 km.
Nombre de pompes de relevage : 15.
Coût de la station : 10 millions d'euros.
Coût du collecteur principal : 15 millions d'euros
Financement : Conseil Général, Agence régionale de l'Eau, Union Européenne, emprunt du SICM.
Coût du réseau séparatif dans les communes : 150 000 € les 100 m.